

PLAN DE COURS

FOR-7027 : Stage en foresterie

NRC 84926 | Automne 2020

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 1-0-2	Crédit(s) : 1
------------------------	---------------

Le stage permet à l'étudiant d'appliquer les connaissances et de mettre en œuvre les compétences développées dans le programme. L'étudiant doit produire un rapport de stage comportant une réflexion théorique ou analytique liée à la problématique du stage et démontrant sa capacité de traiter systématiquement et rigoureusement cette problématique. Le stage doit recevoir l'approbation du directeur de programme.

L'approbation de la direction de programme est obligatoire pour s'inscrire à ce cours; veuillez communiquer avec l'agente de gestion des études responsable de votre programme.

Plage horaire

Stage		
-	00h00 à 00h00	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=120319>

Coordonnées et disponibilités

Steve Cumming

Enseignant

2117 ABP

stevecs@sf.ulaval.ca

Tél. : 656-2131 poste 402593

Disponibilités

À son bureau sur rendez-vous, si les circonstances le permettent

L'enseignant est disponible en tout temps par courriel.

Steven G. Cumming

Enseignant

steve.cumming@sf.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	5
Durée du stage	5
Assurances	5
Contenu et activités	5
Évaluation et résultats	5
Évaluation des apprentissages	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Évaluation par le directeur de recherche	6
Évaluation par le superviseur	6
Rapport de stage	6
Informations détaillées sur les évaluations formatives	7
Évaluation de mi-session par le superviseur	7
Barème de conversion	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	8
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	8
Absence aux examens	9
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	9
Matériel didactique	9
Matériel obligatoire	9
Matériel complémentaire	10
Bibliographie	10
Bibliographie	10

Description du cours

Introduction

Le stage en foresterie est d'une durée minimale de 4 semaines (140 heures) et a lieu principalement dans un ministère. L'emploi doit impliquer des fonctions susceptibles d'être remplies par un diplômé de deuxième ou troisième cycle en foresterie ou dans un domaine connexe. Ce stage doit faire l'objet d'une convention préalable avec l'employeur et se déroule sous la surveillance conjointe d'un superviseur de stage (gouvernement) et d'un responsable de stage (université). L'entente avec l'employeur doit être approuvée par le directeur de recherche et la direction de programme. Un rapport détaillé à la fin du stage (dix pages) ainsi qu'une évaluation par le superviseur de stage et le directeur de recherche est utilisée à pondération égale, pour évaluer le stagiaire.

Objectifs généraux

Objectifs académiques généraux :

1. Se familiariser avec les méthodologies appropriées à la recherche afin de creuser un domaine d'expertise permettant d'améliorer les façons de faire et les connaissances liées au milieu forestier ;
2. Développer un esprit autocritique et une capacité à s'autoévaluer en situation professionnelle ;
3. Développer des compétences professionnelles transversales telles que l'éthique de travail, la rigueur et la communication orale et écrite ;
4. Atteindre de façon satisfaisante les objectifs spécifiques propres au contexte du stage fixés en collaboration avec le superviseur de stage (voir ci-bas).

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques du stage sont les objectifs directement en lien avec le travail qui sera confié au stagiaire par le superviseur de stage. Ces objectifs varient en fonction du milieu de stage et des mandats de l'organisation dans laquelle le stage est effectué. Ces objectifs spécifiques doivent être élaborés en collaboration avec le superviseur de stage (dans le milieu de stage) et rédigés dans le contrat qui se trouve en annexe du présent plan de cours. Les objectifs spécifiques doivent impérativement être approuvés par le professeur responsable du cours avant la date de début du stage.

Approche pédagogique

Encadrement du stage

Pendant toute la durée de son stage, l'étudiant(e) est encadré(e) par trois personnes : le superviseur dans le milieu de stage, son directeur de recherche et le professeur responsable de l'évaluation finale.

Le **superviseur** est la personne en charge d'encadrer l'étudiant dans le milieu de stage. Il doit :

1. Définir, avec l'étudiant(e), les objectifs spécifiques du stage et les tâches qui lui seront confiées au cours du stage;
2. Accepter et signer, une fois rempli, le contrat de supervision figurant en annexe de ce plan de cours;
3. Assurer la supervision de l'étudiant(e) au cours de l'ensemble de la durée du stage;
4. Remplir, à mi-stage, le formulaire d'évaluation du stagiaire et le transmettre au professeur responsable du cours, ainsi qu'à l'étudiant(e) afin de faire le suivi nécessaire;
5. Remplir, au plus tard 2 semaines après la fin du stage, le formulaire d'évaluation de fin de stage et le transmettre au professeur responsable du cours.

Le **directeur de recherche** fait le pont entre le superviseur de stage, le professeur responsable et le domaine d'expertise. Il doit :

1. Approuver le stage de l'étudiant(e);
2. Accepter et signer une fois rempli, le contrat de supervision.
3. Évaluer le stage selon les modalités prévues au plan de cours.

Le **professeur responsable** du cours veille à ce que l'étudiant remplisse les exigences académiques et à ce que le stage réponde aux exigences du cours et du programme. En ce sens, il doit :

1. Répondre aux questions d'ordre académique de l'étudiant;

2. Prendre connaissance des rapports d'évaluation du superviseur de stage;
3. Évaluer le stage selon les modalités prévues au plan de cours.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Durée du stage

La durée **minimale** du stage est de 4 semaines. Le stage pourrait être plus long, selon l'entente prise entre l'étudiant, le directeur de recherche et son milieu de stage.

Assurances

Il est de la responsabilité de l'étudiant de veiller à obtenir une protection en cas d'accident ou de décès qui soit adéquate selon sa situation en cours de stage. Les sites suivants peuvent être consultés pour obtenir toute l'information pertinente à ce sujet :

<https://www.sf.ulaval.ca/regles-et-politiques/manuel-des-regles-financieres-de-luniversite-laval/chapitre-10-assurance-de-dommages-et-de-responsabilite-civile>

<https://www.aseq.com/>

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre
Milieu de stage
Rapport de stage
Rémunération du stage et condition de travail

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Évaluation par le directeur de recherche	Dû le 11 déc. 2020 à 19h00	Individuel	10 %
Évaluation par le superviseur	Du 7 déc. 2020 à 09h00 au 11 déc. 2020 à 17h00	Individuel	30 %

Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Évaluation de mi-session par le superviseur	Dû le 30 oct. 2020 à 17h00	Individuel

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Évaluation par le directeur de recherche

Date de remise : 11 déc. 2020 à 19h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

L'évaluation finale du stagiaire par le directeur de recherche comprend l'évaluation du travail du stagiaire en fonction des objectifs propre à son projet de recherche.

Évaluation par le superviseur

Date : Du 7 déc. 2020 à 09h00 au 11 déc. 2020 à 17h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 30 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Rigueur	4
Professionnalisme	4
Engagement	4
Atteinte des objectifs	4
Mobilisation de ses connaissances et habiletés	4

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

L'évaluation finale du stagiaire par le superviseur comprend l'évaluation du travail du stagiaire en fonction des objectifs spécifiques qui avaient été établis au départ. La grille est disponible dans le fichier joint. Au besoin, cette évaluation peut être modulée par le professeur responsable du cours.

L'étudiant est responsable de transmettre la grille d'évaluation au superviseur. Il faut la soumettre, complétée et signée, dans la boîte de dépôt avant la fin de la session.

Fichiers à consulter : [Grille d'évaluation du stagiaire, en fin de stage](#). (23,58 Ko, déposé le 7 août 2020)

Rapport de stage

Date de remise : 11 déc. 2020 à 17h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 60 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Présentation du milieu	10
Qualité de l'analyse de la problématique	20
Description et justification des actions menées	30
Analyse des résultats obtenus	15
Autoévaluation et réflexion sur les apprentissages	15
Qualité du français	10

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Le rapport de stage doit comporter environ 10 pages (incluant la page titre, la table des matières et la bibliographie mais excluant les annexes). Il s'agit pour l'étudiant d'y présenter une problématique rencontrée pendant son stage et de décrire comment il a contribué à la résoudre. Le rapport doit notamment comporter :

1. Une description du contexte (le milieu de stage, l'environnement biophysique, etc.).
2. La description de la problématique (qui, quoi, pourquoi);
3. La description des activités et initiatives prises pour résoudre la problématique;
4. Une analyse des résultats obtenus, des conséquences des actions, de la situation présente de la problématique et des suites possibles;
5. Une section d'autoévaluation et de réflexion sur les actions menées et les apprentissages acquis lors du stage.

Les exigences du rapport de stage pourraient être modifiées en fonction du contexte spécifique du stage, sous approbation préalable du professeur responsable.

La rapport doit être soumis au plus tard la dernière journée de la session.

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Évaluation de mi-session par le superviseur

Date de remise : 30 oct. 2020 à 17h00

Mode de travail : Individuel

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

L'évaluation de stage de mi-session par le superviseur de stage est obligatoire. Elle comprend l'évaluation du travail du stagiaire en fonction des objectifs spécifiques qui avaient été établis au départ. La grille est disponible dans le fichier joint.

L'étudiant est responsable de transmettre la grille d'évaluation au superviseur. Il faut la soumettre, complétée et signée, dans la boîte de dépôt avant la mi-session.

Fichiers à consulter :

 [Grille évaluation stagiaire, mi-stage](#) (19,92 Ko, déposé le 7 août 2020)

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum

Cote	% minimum	% maximum

A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

-

Il n'y a aucune matériel particulière.

Matériel complémentaire

Il n'y a aucune matériel particulière.

Bibliographie

Bibliographie

Il n'y a aucune matériel particulière.